

La Nef des sciences - Bilan au 31/12/2009

ACTIF

	BRUT	AMORT.	NET 2009	NET 2008
ACTIF IMMOBILISÉ				
Matériel Exposition	10 099,76	10 099,76	0,00	0,00
Matériel de bureau et infor	19 490,10	18 449,97	1 040,13	1844,46
Mobilier	17 273,79	17 001,98	271,81	353,02
Matériel audio-visuel	5 083,84	5 083,84	0,00	592,69
Total 1	51 947,49	50 635,55	1 311,94	2 790,17
ACTIF CIRCULANT				
Produits à percevoir	49 595,55		49595,55	66 114,49
Total 2	49 595,55	0,00	49595,55	66 114,49
DISPONIBILITÉS				
BP Compte courant	139637,57		139 637,57	92 179,34
BP Compte épargne	5003,14		5 003,14	20 185,23
Caisse	217,33		217,33	48,93
Total 3	144 858,04	0,00	144 858,04	112 413,50
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	158,36		158,36	0,00
Total 4	158,36	0,00	158,36	0,00
Total 1+2+3+4	246 559,44	50 635,55	195 923,89	181 318,16

PASSIF

	NET 2009	NET 2008
FONDS PROPRES		
Fonds de dotation	81 428,50	81 428,50
Report à nouveau	29 313,15	29 304,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	2158,35	8,36
Total 1	112 900,00	110 741,65
Provisions pour charges	21 000,00	2 107,00
Provisions pour congés payés	10 790,00	9 896,00
Total 2	31 790,00	12 003,00
DETTES		
Urssaf	14 913,00	16 102,00
Cairpsa-Carpreca	6 058,42	6 614,35
Assedic	2 420,00	2 518,00
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	23 899,47	28 798,16
Taxe sur salaire	1 995,00	2 319,00
Organisme de formation	1 752,00	2 030,00
Autres impôts	196,00	192,00
Total 3	51 233,89	58 573,51
Total 1 +2 +3	195 923,89	181 318,16

LA NEF DES SCIENCES - COMPTE DE RÉSULTAT
2009

CHARGES	2009	2009	2008
ACHATS NON STOCKÉS			61 398,91
Prestations spécifiques	67 704,16	72 175,97	57 284,98
Fournitures diverses	1 299,26		474,81
Petit équipement	1 009,06		1 240,83
Fournitures de bureau	2 163,49		2 398,29
SERVICES EXTÉRIEURS		24 138,52	18 898,50
Sous-traitance (compta)	5 095,39		2 651,87
Locations mobilières	1 211,74		925,90
Locations immobilières	7 228,08		6 781,80
Charges locatives	5 694,25		6 147,00
Entr. Et répar/Maintenance	1 674,40		0,00
Primes d'assurance	2 511,98		2 147,95
Documentation	552,68		73,98
Frais de colloque, confé, sém.	170,00		170,00
Publicité (insertion, annonce)	0,00		0,00
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		60 948,54	63 445,84
Personnel extérieur	0,00		
Honoraires	3 987,49		3 999,00
Impression outils de communication Nef	0,00		949,62
Imprimés d'exposition	34 415,07		34 627,00
Photocopies	674,33		735,42
Frais de transport	492,87		101,00
Voyages et déplacement	8 615,48		7 379,19
Mission-réception	2 871,15		4 643,63
Frais mission montage/démontage	0,00		0,00
Frais postaux	6 329,51		6 583,95
Téléphone	2 920,74		3 133,29
Services bancaires	146,90		160,24
Divers, concours, prix	30,00		208,50
Cotisation/adhésion	365,00		925,00
Redevance Brevet (INPI)/ annonces Jo	100,00		0,00
IMPOTS ET TAXES		7 754,00	9 050,00
Taxe sur salaires	7 558,00		8 858,00
Autres impôts	196,00		192,00
CHARGES DE PERSONNEL		200 091,49	212 291,17
Salaires bruts permanents	120 884,96		133 550,49
Salaires bruts vacataires	17 772,95		11 126,30
Tickets Restaurants	2 574,75		2 280,15
Indemnités stagiaires	0,00		196,33
URSSAF	33 373,66		39 087,57
Maison des Artistes	47,60		83,85
CAIRPSA/CARPRECA	14 081,46		15 272,07
ASSEDIC	5 894,31		5 966,79
Médecine du Travail	441,75		425,62
Cotisation organisme formation	2 881,00		2 742,00
Formation professionnelle	2 139,05		1 560,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		510,00	330,20
Perte	0,00		0,00
Charges exceptionnel./ex.antérieur	510,00		330,20

DOTATION AUX AMORT. ET PROV.		23 372,23	13 944,28
Dotation aux amortissements	1 478,23		1 941,28
Dotation aux provisions	21 894,00		12 003,00
	388		
TOTAL DES CHARGES	990,75	388 990,75	379 358,90
RÉSULTAT	2 158,35	2 158,35	8,36
TOTAL GÉNÉRAL	391 149,10	391 149,10	379 367,26

PRODUITS	2009	2009	2008
VENTES		0,00	0,00
Ventes			0,00
AUTRES PRODUITS		3 550,66	1 900,00
Remboursements des déplacements	2 330,66		0,00
Locations diverses	50,00		100,00
Remboursement formation	1 170,00		1 800,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		383 590,60	318 909,35
Ministère de la Recherche / DRRT	77 500,00		75 500,00
Conseil Régional Alsace	70 000,00		60 000,00
Conseil Général du Haut-Rhin	40 000,00		46 000,00
<u>Subventions Fête de la Science 2009 :</u>			
Ministère de la Recherche / DRRT	26 390,00		40 600,00
Conseil Régional Alsace	20 000,00		20 000,00
Conseil Général du Haut-Rhin	3 500,00		3 500,00
Conseil Général du Bas-Rhin	3 000,00		3 500,00
<u>Autres :</u>			
Ministère de la Culture / DRAC	25 000,00		18 000,00
Ville de Mulhouse	1 900,00		1 900,00
Conseil Régional Alsace - contrat de pays	0,00		17 460,00
Conseil Régional Alsace - aide emploi	0,00		3 000,00
ADEME	79 180,00		14 045,00
Université de Haute-Alsace	2 000,00		2 000,00
La Réunion des CCSTI	0,00		4 994,39
Fonds européens	2 500,00		3 109,96
Pays de la Région Mulhousienne	0,00		5 300,00
Subventions diverses	20 000,00		0,00
Conseil Général du Bas-Rhin	1 000,00		0,00
Conseil Général du Haut-Rhin	10 000,00		0,00
Aide Emploi - TPE	1 620,60		0,00
GESTION COURANTE		450,00	660,00
Cotisations des membres	450,00		660,00
Produits divers de gestion			
PRODUITS FINANCIERS		298,39	817,91
Intérêts compte dépôt	298,39		817,91
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 152,45	0,00

Produits exceptionnels / ex antérieur	1 152,45		0,00
REPRISES		2 107,00	57 080,00
Reprises/Prov. Charges expl.	2 107,00		57 080,00
TOTAL DES PRODUITS	391 149,10	391 149,10	379 367,26
RÉSULTAT			
TOTAL GÉNÉRAL	391 149,10	391 149,10	379 367,26

ANNEXE

LA NEF DES SCIENCES

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2009 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2008 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 195 923.89 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 158.35 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques et charges existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Indemnité de fin de carrière

Compte tenu de l'effectif réduit de l'association, le calcul de l'engagement des indemnités de fin de carrière n'est pas significatif.

2 – Dotations aux provisions pour charges – au 31/12/2009

- Nef des sciences – Provision pour charges au 31/12/2009 : 21 000€

Colloque EDF pour édition des actes : 1 000 €

Zéolithes : 20 000 €

- Dotation aux provisions pour congés payés au 31/12/2009

Congés Payés : 10 790€

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN				
	Montant au début de l'exercice	AUG. Dotations de l'exercice	DIM. Reprise exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques & charges				
Provisions pour litiges				0,00
Provisions pour pertes de changes				0,00
Provisions pour impôts				0,00
Provisions pour congés payés	9 896,00	894,00		10 790,00
Aut. Provisions p/risques & charges	2 107,00	21 000,00	2 107,00	21 894,00
TOTAL (2)	12 003,00	21 894,00	2 107,00	31 790,00

Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				0,00
TOTAL (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)	12 003,00	21 894,00	2 107,00	31 790,00
Dont dotations & reprises				
	- d'exploitation	21 894,00	2 107,00	
	- financières			
	-exceptionnelles			

3 – Factures fournisseurs au 31/12/2009

Fête de la Science Mulhouse :

R. Sittler – remb . déplacement	40,00
Cinéma Bel Air	360,00
Fonderie	717,60
Club Astro Wittelsheim	600,00

Fête de la Science Strasbourg :

Sceno Tex – Fête Science Strasbourg	1 053,68
Lyreco – Fête Science Strasbourg	469,17

Autres :

Vecteur – 4 ^e tri 2009	487,97
Raja – étiquettes	54,90
Interdéménagement	1 600,00
Maison du Technopôle 12/09	160,69
Ville de Mulhouse -loyer/charges 12/09	1 326,59
O. Kautz – maintenance site	598,00

4 – Factures fournisseurs à recevoir au 31/12/2009

UBI (solde site 2005)	2 198,62
La poste – 12/09	66,63
Jardin des Sciences Strasbourg- Fête de la Science	8 042,42
O. Kautz – site internet refonte	1 076,40

5 – Charges à payer au 31/12/2009

SFW Consultant – cac 2009	3 946,80
Vecteur – bilan 2009	700,00
JO – Dépôt comptes 2009	50,00
Ville de Mulhouse – décompte charges 09	350,00

6 – Charges constatées d’avance au 31/12/2009

L’Alsace – Abonnement 5m/2010 158,36

7 – Charges exceptionnelles / exercice antérieur

Cotisations non perçues 510,00

8 – Produits à recevoir au 31/12/2009

SNCF – Remb billet Paris 65,00
Ristourne Chèque Déjeuner 08 23,96
Intérêts 09 298,39
Remboursements repas Fête de la Science 396,75
Pôle emploi – aide TPE -4^e tri 293,30

Remboursements déplacements :

AMCSTI – remb dp 1/12/09 130,78
AMCSTI – remb dp 10/12/09 165,27
OCIM – remb dp 2009 130,40
OCIM – remb dp 2009 91,70

Subventions à recevoir :

Conseil Régional Alsace – csti 09 9 000,00
Ademe – expo énergie 13 500,00
Conseil Général du Haut-Rhin – expo énergie 10 000,00
Conseil Régional Alsace – fête science 9 000,00
Conseil Général du Haut-Rhin - fête science 3 500,00
Université de Haute-Alsace – fête science 2 000,00
Conseil Général – guide ama 1 000,00

SFW CONSULTANTS SARL
Commissaire aux Comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 27 juin 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LA NEF DES SCIENCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour les éléments suivants :

L'association bénéficie de subventions attribuées au titre de périodes et de programmes définis. Dans le cas où la réalisation est effectuée sur plusieurs exercices, une provision pour charges de réalisation est constituée. Le détail de cette provision vous est présenté dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président, dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mulhouse,
Le 19 Juin 2010

Le commissaire aux comptes
Co-Gérant
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

Jean-Christophe DENNI